



## Proposition de panel

### Titre de la proposition

Gouverner l'action publique par la rigueur budgétaire

### Texte de la proposition

La situation critique des finances publiques dans le contexte actuel de récession, voire de crise économique rend aujourd'hui plus que nécessaire un renouvellement du questionnement sur la validité heuristique des catégories de pensée de la réflexion, théorique et empirique, sur les choix stratégiques de gouverner budgétairement l'action publique. Si, pendant longtemps, les finances publiques ont été du ressort exclusif des Etats dans le cadre de leur souveraineté économique nationale-territoriale, cette phase est désormais révolue. Comme nous le montre l'actualité, au quotidien et de façon brûlante, la globalisation et l'interdépendance systémique des économies complexifient l'analyse et la prise de décision en raison des conséquences, incertitudes et risques financiers et budgétaires qui peuvent affecter directement ou indirectement chacun des Etats.

La dette souveraine constitue, à titre d'exemple, l'un des enjeux économiques, politiques et sociaux majeurs de l'époque. Pour assurer leur fonctionnement ou financer leur croissance la plupart des Etats du monde ont en effet massivement eu recours à l'emprunt, à telle enseigne qu'ils font aujourd'hui l'objet d'un endettement souvent très important. Le phénomène n'est d'ailleurs pas du tout propre aux économies les moins avancées. Il affecte également et de manière cruciale les Etats parmi les plus développés de la planète. Mais qu'ils soient réputés riches ou pauvres, le service par ces Etats de leur dette souveraine représente une charge considérable pour leurs finances publiques. Avec un endettement souvent important et des perspectives de croissance faible, les Etats doivent à présent enrayer la hausse du poids de leur dette s'ils ne veulent pas que leur solvabilité soit mise en doute. Mais ils ne peuvent le faire sans freiner dangereusement l'activité économique génératrice de ressources. Face à ce dilemme quels choix doivent-ils faire pour privilégier le retour à la croissance et à l'équilibre budgétaire ? Quels sont les risques pris par chacun, mis aussi ses marges de manœuvre ?

Si l'on se limite à l'exemple de l'Europe, un nouveau traité intitulé «Traité pour la stabilité, la coordination et la gouvernance» dit aussi «Pacte budgétaire» a été adopté par les chefs d'Etat et de gouvernements de la zone euro. Après le traité de Maastricht et de Lisbonne, il constitue un acte III de l'histoire de la zone euro, radicalisant de façon inédite les principes de gouvernance qui président à la construction de la monnaie unique. En modifiant les politiques budgétaires nationales par la «règle d'or» budgétaire, ce traité n'impose-t-il pas au final aux Etats de l'Union une austérité budgétaire ? Le contrôle des déséquilibres budgétaires et macro-économiques par un renforcement des règles de ce pacte suscite des tensions à différents niveaux entre les Etats dits «forts» et «faibles», ceux du Nord et du Sud de l'Europe, entre l'Union et les Etats membres, au sein même des institutions de l'Union entre le Conseil, le Parlement et la Commission, voire l'Euro-groupe ou entre la Banque centrale européenne et les banques centrales de chacun des Etats membres.

En définitive et de manière plus générale, la référence à la compétitivité des économies et à la performance budgétaire des Etats soulève bien des questions sur les valeurs et les normes sous-tendant les réformes des politiques budgétaires et les pratiques de gestion qu'elles imposent aux Etats et à leurs citoyens. Ces politiques invitent à questionner le rôle des Etats, administrations et élites politiques et administratives, dans la production et la diffusion des valeurs et normes de la discipline et rigueur budgétaires, lesquelles remettent en cause les rapports entre gestion et élection.

Le but de l'atelier vise à décrypter les enjeux politiques, administratifs et sociétaux qui sous-tendent les politiques publiques dans ce «référentiel» de rigueur budgétaire. Où et qui fabrique les matrices cognitives et normatives de la rigueur budgétaire ? Selon quels processus font-elles l'objet d'imposition, d'appropriation





LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



négoiée ou de contournement au sein des organisations ou arènes publiques ? Dans quelle mesure l'adoption de ces pratiques révèlent-elles l'emprise d'une élite politico-administrative, d'un groupe de professionnels (les agences de notation, par exemple) sur un autre ou de collusions entre catégories d'acteurs ? Comment et qui participe et légitime le choix de la rigueur budgétaire ? Ce choix s'inscrit-il dans ou hors des traditions de la démocratie parlementaire ? Quels instruments sont privilégiés pour (en)cadrer budgétairement l'action publique ? Les facteurs économiques et socio-politiques exercent-ils une influence ? Mais surtout les politiques de rigueur budgétaire dépendent-elles des préférences des citoyens, des pressions des groupes organisés, des actions des élites financières et des cultures politiques nationales ? Quelles sont les conséquences économiques et sociales du choix de la rigueur budgétaires ? Pourquoi la contestation sociale n'arrive-t-elle pas à infléchir le choix de la rigueur ? Que reste-t-il des valeurs de service public et qui les définit ? A quels ajustements de structures, d'organisation et de cultures administratives ces politiques de rigueur aboutissent-elles ? Et dans un tel contexte, que nous apprennent encore les théories explicatives de la dépense publique ?

Cet atelier tentera de répondre à ces questions en faisant dialoguer des chercheurs à partir d'analyses aussi bien théoriques qu'empiriques.

